

# Le Relais assistants maternels vous accueille

## HÔTEL DE VILLE

### Accueil sans rendez-vous et accueil téléphonique : 02 41 05 45 88

- Lundi de 14h à 17h30
- Mardi de 14h à 16h
- Mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30
- Jeudi de 10h à 13h
- Vendredi de 14h à 17h30

### Accueil sur rendez-vous

Prendre rendez-vous auprès du RAM : 02 41 05 45 88

### Réunion d'informations aux parents

En qualité de parents futurs employeurs, vous y trouverez des informations sur le cadre juridique lié aux contrats de travail.

## PERMANENCES DE QUARTIERS

### Accueil sans rendez-vous

#### Lundi de 9h à 12h

Maison pour Tous, Monplaisir,  
3 rue de l'Écriture, Bureau CAF, Rez de chaussée

#### Mardi de 9h à 12h

Centre Jean-Vilar, Roseraie,  
1 bis rue Henri-Bergson

#### Vendredi de 9h à 12h

Centre Jacques-Tati, Belle-Beille,  
5 rue Eugénie-Mansion

Pas de permanence  
de quartier  
pendant les  
vacances scolaires



Nous vous invitons à contacter les professionnels par mail  
à l'adresse suivante : [relais-assistants-maternels@ville.angers.fr](mailto:relais-assistants-maternels@ville.angers.fr)



## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Tout savoir sur l'accueil  
individuel des enfants de 0 à 3 ans



Le Relais Assistants Maternels (RAM) est votre service ressource sur l'accueil individuel des enfants de 0 à 3 ans par un(e) professionnel(le) :

- Un(e) assistant(e) maternel(le), à son domicile,
- Un(e) assistant(e) maternel(le), au sein d'une Maison d'assistants maternels (MAM) : des assistants(es) maternels(les) choisissent de travailler ensemble dans un lieu autre que leur domicile,
- Une garde à votre domicile.

## Le RAM vous accompagne dans vos démarches

- **La recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile :**
  - > Diffusion de listes d'assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s, selon vos besoins.
  - > Vous pouvez également effectuer votre recherche sur [www.assistantsmaternels49.fr](http://www.assistantsmaternels49.fr) et obtenir des renseignements complémentaires sur le site de la CAF [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)
- **L'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile**
  - > **Le RAM vous guide sur la réglementation** du code du travail et la convention collective nationale des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur : contrat de travail, rémunération...
  - > **Le RAM vous informe sur les aides**, en tant que parent employeur, vous pouvez, sous conditions, bénéficier du complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant versé par la Caf ou la Msa. Plus d'informations sur [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr) ou [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Réunions d'information pour  
les parents futurs employeurs  
sur inscription

Le premier mardi du mois  
(hors vacances scolaires)  
de 18h à 20h à l'Hôtel de ville  
(entrée par le parvis de l'ancien  
Hôtel de Ville)



## Le RAM organise des activités d'éveil

Le RAM offre la possibilité aux assistants(es) maternels(les) et aux gardes à domicile de participer **gratuitement** à diverses activités avec votre enfant :

- > Ateliers d'éveils : motricité, éveil sensoriel, jeux libres...
- > Visites et animations dans les bibliothèques, les ludothèques et les musées.

Ces activités favorisent l'enrichissement des pratiques des assistants(es) maternels(les) et l'épanouissement de votre enfant. Le programme est transmis aux assistant(es) maternel(les) en septembre.

## Le RAM guide les professionnel(le)s dans leurs métiers

- > Par l'information sur la législation,
- > À travers des échanges de pratiques professionnelles : activités avec les enfants, rencontres professionnelles, sorties...
- > Par la réalisation du journal *P'tit pouce*.

